



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## récupération

Question écrite n° 34597

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur les modalités de paiement de la TVA. La déclaration mensuelle de la TVA fait l'objet chaque mois d'une vérification par les services fiscaux. Ces derniers demandent dans les jours qui suivent au contribuable un chèque si ce dernier est débiteur. L'intéressé doit s'acquitter de cette tâche dans les meilleurs délais. Par contre, s'il est créancier, l'administration met un temps plus ou moins long pour reverser la somme due, et cela après la rédaction d'une demande officielle considérée comme une démarche contentieuse. Aussi elle lui demande quelle mesure pourrait être prise pour réduire ces démarches et ces délais.

### Texte de la réponse

La TVA est un impôt réel qui est supporté par le consommateur final et non par l'entreprise. Il est autoliquidé et déclaré spontanément par l'entreprise qui l'a collecté, généralement dans le mois ou le trimestre qui suit l'opération imposable. Dans l'hypothèse où l'entreprise dispose d'un crédit de TVA, celui-ci peut être imputé sur la déclaration suivante sans démarche contentieuse. Pour les entreprises qui demanderaient le remboursement de ce crédit, l'administration s'attache à instruire ces demandes dans les meilleurs délais. Actuellement, plus de 50 % des montants remboursés le sont dans un délai de vingt-cinq jours et une simplification de la chaîne de traitement de ces dossiers a été décidée de manière prioritaire en 2004. Elle repose sur une déconcentration de la prise de décision au niveau des services locaux en charge de l'instruction de ces dossiers et devrait se traduire par une nouvelle réduction des délais de traitement, tout en garantissant le maintien des contrôles nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34597

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2004, page 1514

**Réponse publiée le :** 1er juin 2004, page 4015